

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 320

présenté par

M. Pupponi, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Colombani, M. El Guerrab, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« En cas de vente d'Aéroports de Paris, une part du rendement du produit de la vente peut être affectée à l'AFITF afin de financer le rattachement direct de la ligne du RER D et du Tramway T5 au Grand Paris Express. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend lever des financements supplémentaires affectés à l'AFITF afin de financer les travaux de décrochage du RER D pour le connecter au Grand Paris Express. De même, les produits de la vente pourront être utilisés afin de prolonger la ligne de Tramway T5 jusqu'au site du Bourget.